



Syndicat Mixte
du Marais de Saône

Le journal du marais

Juillet 2012

N°19

Milieu propice aux amphibiens

Dans ce numéro :

Edito du Président

1

Pages spéciales

**Pesticides dans les
eaux : le problème
glyphosate**

2

Article rédigé par
la FREDON Franche-Comté

**Route Nationale 57 :
retrouver une continuité
pour la faune**

4

Actualités :

↳ Programme des visites
guidées 2012

5

↳ Sentiers de découverte
du marais : ça vous
botte!

6

**Interview de Madame
Sylvie WANLIN,**

**Conseillère municipale
déléguée à la Ville de
Besançon
- Eau et assainissement -**

7

Coordonnées du Syndicat

8

Edito du Président

De nombreux mois de préparation ont été nécessaires afin de réaliser les sentiers de découverte du marais. Ceux-ci avaient été initiés lors de la validation du Schéma de valorisation du marais et nécessitaient notamment d'importants travaux préalables de restauration des milieux et une étape cruciale dans le choix du mobilier et dans la création des panneaux d'information.

Vous pourrez donc profiter, à votre gré, de vos journées d'été pour venir vous ressourcer dans le marais et découvrir les circuits qui sont proposés à partir du parking de l'Espace du marais à Saône. Une liaison de 1,5 km intitulée « comprendre le marais » vous amène à choisir deux itinéraires possibles selon vos envies : une boucle de 3 km dédiée à l'eau ou une autre de 6 km consacrée aux différents milieux naturels du marais.

Suivez bien les recommandations et consignes de sécurité affichées au départ des différents sentiers du marais. Je vous invite pour toute question complémentaire à joindre directement le syndicat.

Bien sûr, les visites gratuites accompagnées d'un guide sont toujours d'actualité comme l'indique le calendrier en page 5 de ce numéro 19.

Toutefois pour préserver cette zone humide, encore faut-il réduire les pollutions à la source ! C'est ce qui est développé en pages spéciales du journal présentant un état des lieux des risques de l'utilisation d'un herbicide très largement utilisé, le glyphosate et les moyens d'y remédier.

Autre point traité : la route nationale 57 et les déclinaisons d'aménagements en faveur d'une meilleure prise en compte de la faune.

Enfin, vous trouverez l'interview de Madame Sylvie WANLIN, conseillère municipale déléguée à la Ville de Besançon pour les questions de l'eau et de l'assainissement qui revient notamment sur la participation de la Ville de Besançon au 6ème forum mondial de l'Eau.

Je vous souhaite une très agréable lecture et un bel été.

Bien cordialement.



Yves-Michel DAHOUI
Président du Syndicat

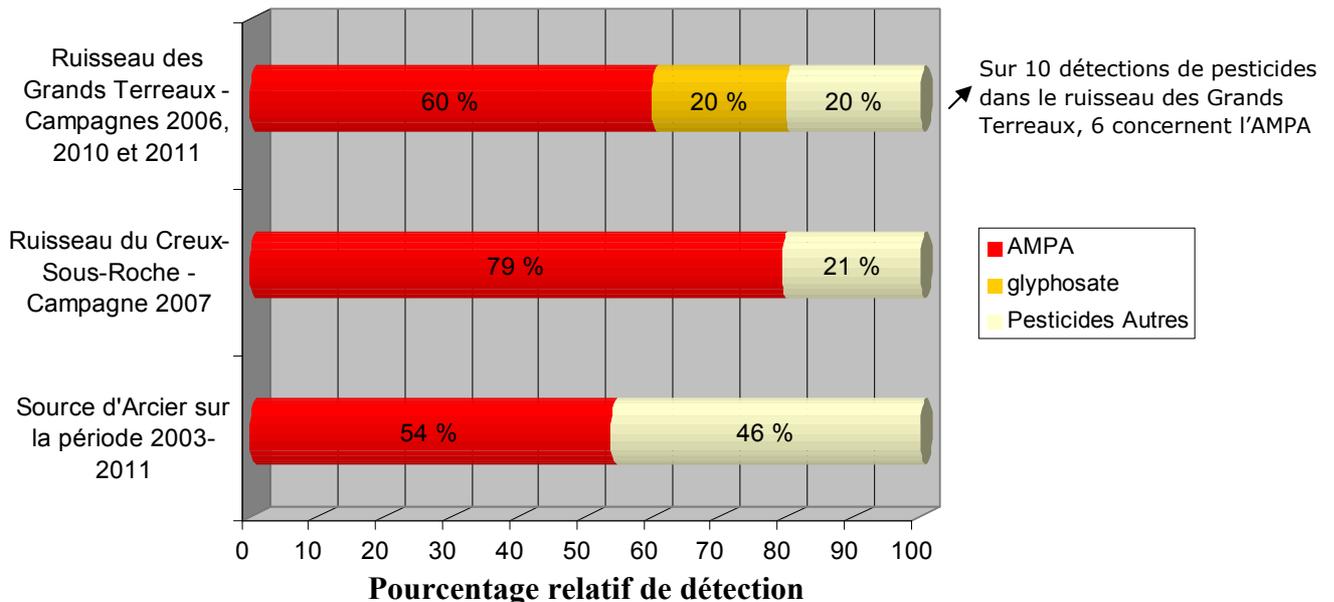
Yves-Michel DAHOUI

Pesticides dans les eaux : le problème glyphosate

Un problème pour la qualité des eaux

Les analyses réalisées sur les eaux de la **source d'Arcier** et un ruisseau du bassin d'alimentation de cette dernière, révèlent la présence de pesticides, dont un en particulier l'herbicide **glyphosate**. Les résultats pour les eaux de la source montrent d'ailleurs, que ce n'est pas le glyphosate lui-même qui pose problème mais son produit de dégradation dans les sols et les eaux : **l'AMPA** (Acide AminoMéthylPhosphonique).

Ces deux substances sont depuis 2003 une problématique récurrente de la contamination des petits cours d'eau du bassin par les pesticides et donc celle des eaux de la source, comme le montre le graphique ci-dessous.



D'où vient cet herbicide ?

Homologué pour divers usages, il est employé par les collectivités pour le désherbage du cimetière et de la voirie, par les professionnels agricoles pour nettoyer les parcelles avant implantation d'une nouvelle culture, par la SNCF pour entretenir les voies ferrées, et bien entendu par tous les particuliers pour désherber leurs allées, leurs cours ou leurs terrasses.

Le glyphosate seul n'est pas aussi efficace car il n'adhère que peu aux feuilles, et n'y pénètre que difficilement. On lui adjoint donc un tensioactif (ou surfactant) pour remédier à ce problème. Ce produit pouvant être acheté par tout particulier, contient donc en plus de la substance herbicide, le glyphosate, un ou plusieurs tensioactifs et de l'eau.

Une fois dans l'environnement, le glyphosate se dégrade plutôt vite par rapport à d'autres herbicides, cet aspect fut d'ailleurs à une époque un argument de vente pour les sociétés productrices. Malheureusement, cette dégradation, même biologique, ne dit pas innocuité pour l'environnement car cette substance en se dégradant produit d'autres composés dont un principal : l'AMPA. Or ce dernier à une durée de vie largement supérieure au glyphosate lui-même (source INRA). Il présenterait donc un risque plus important pour l'environnement.

Un temps de transfert rapide par ruissellement, trop court pour laisser le pesticide se dégrader, peut ainsi expliquer pourquoi le glyphosate est tant présent dans le ruisseau des Grands Terreaux.

La source d'Arcier est une résurgence d'eaux qui circulent en milieu souterrain. Le glyphosate à une mobilité réduite dans les sols et sa dégradation peut se faire pendant le transfert vers Arcier. C'est également le cas du ruisseau du Creux sous Roche, formé par la résurgence d'eaux souterraines infiltrées plus loin dans le bassin.

Est-ce vraiment un problème ?

Au regard des données disponibles sur les pesticides dans les eaux du bassin, **la réponse est clairement « oui »**. Le couple glyphosate/AMPA représente 80 % de la charge contaminante en pesticides dans les ruisseaux du Creux sous Roche et des Grands Terreaux, et 54 % dans les eaux de la Source.

Mais est-il dangereux ? Il est délicat de tirer des conclusions des nombreuses études faites chez les animaux. Dans la réalité, c'est un mélange glyphosate-surfactant qui est susceptible de poser problème par contact ou ingestion. Dans l'absolu, **la substance glyphosate est classée aux yeux de la Directive Européenne sur les substances dangereuses comme : irritante, avec risque de lésions oculaires graves, et toxique pour les organismes aquatiques pouvant entraîner des effets néfastes à long terme.**

Des actions pour limiter l'emploi des pesticides ?

Depuis 2003 et encore aujourd'hui, **la Ville de Besançon s'engage pour améliorer et réduire l'emploi des pesticides sur le bassin de la Source d'Arcier**. Des partenariats avec la Chambre d'agriculture du Doubs et la FREDON de Franche-Comté ont conduit à la mise en place de plans d'actions visant les utilisateurs de pesticides, et notamment les agriculteurs, les communes, la SNCF, l'aérodrome de la Vèze, la station d'hydrocarbures de Gennes et autres entreprises du bassin. Ces actions s'inscrivent dans une politique environnementale durable, concernant entre autres la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'instauration d'un environnement respectueux de la santé et l'adoption de modes de production et de consommation durables. **Le bassin de la Source d'Arcier constitue de ce fait un territoire expérimental, reconnu aujourd'hui au niveau national.**

Tout habitant du bassin peut être acteur de cette démarche et peut largement contribuer aux progrès déjà observés

Désherber chez soi sans glyphosate ?

Ce n'est pas parce que nous utilisons très peu d'herbicide que nous ne sommes pas concernés : c'est le fait d'en utiliser qui nous implique entièrement. Si chacun supprime son petit peu d'emploi, ce sont des quantités importantes de pesticides et en particulier de glyphosate/AMPA qui ne transféreront plus dans les sols et les eaux.

Avant toute intervention, il faut se poser la question suivante : **pourquoi je vais désherber ?**

Envisageons la réponse la plus fréquente : pour faire propre ! Peut-on réellement penser qu'une herbe est moins « propre » qu'un épandage de substances chimiques potentiellement dangereuses ?

Si l'on souhaite absolument retirer ces plantes dont le statut sera considéré comme indésirable, selon le choix de chacun, le désherbage chez soi peut clairement se faire sans l'application d'une once de pesticide. **Alors oui, cela peut demander de petits efforts physiques, mais arracher manuellement ou ressortir les binettes, raclettes et balais évite de polluer son propre espace de vie et celui de notre famille, et participe à réduire de manière importante l'impact sur les ressources naturelles en eau.**



Le désherbage thermique est également envisageable.

Si les surfaces à entretenir sont de petites tailles, les eaux de cuisson encore bouillantes des légumes, patates ou pâtes, versées sur les plantes seront efficaces.

Pour de plus grandes surfaces, un appareil conçu pour ce traitement sera plus pratique ; on trouve aujourd'hui ce type d'appareil dans le commerce.



Enfin, il ne faut pas oublier que si des plantes se développent, c'est qu'il y a de la place de libre. La nature a horreur du vide, il convient donc, au choix :

- d'accepter que cette végétation s'installe ;
- de réaliser soit même une végétalisation (graminée ou plantes couvre-sol) que l'on contrôlera par la taille ;
- d'empêcher la pousse (colmater les joints, pailler les surface de terre).

Dans le premier cas, on favorisera en plus la biodiversité chez soi... !



Article rédigé par la FREDON Franche-Comté



La charte "Jardiner, naturellement !" est un **programme régional de sensibilisation au jardinage sans pesticides** pour promouvoir auprès des jardiniers amateurs les **techniques alternatives de jardinage, plus respectueuses de l'environnement et de la santé.**

Plus d'informations : <http://www.jardiner-naturellement.org>

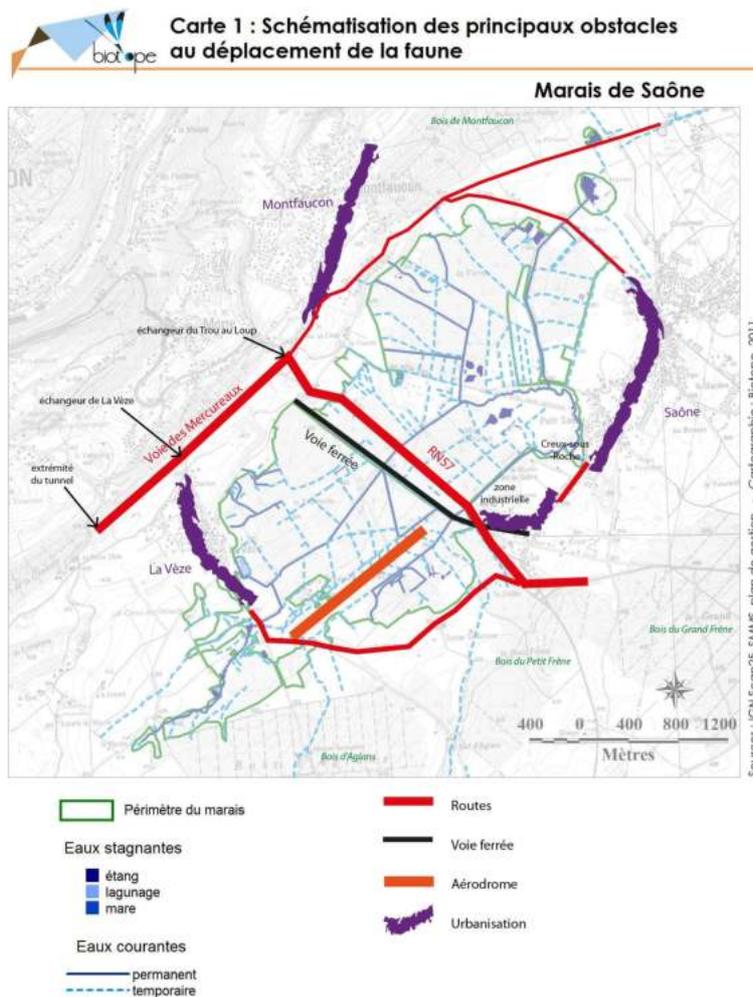
Route Nationale 57 : retrouver une continuité pour la faune

Le marais de Saône est un espace naturel caractérisé par une diversité de milieux humides. Il est concerné par plusieurs périmètres de protections réglementaires et d'inventaires, notamment un site Natura 2000, un site Espace Naturel Sensible et une protection de captage (source d'Arcier).

La Route Nationale 57 traverse le marais et constitue une **importante source de fragmentation du milieu naturel**. Des ouvrages routiers et hydrauliques existent de part et d'autre de la route, mais leur configuration actuelle n'est pas propice à leur utilisation par la faune. D'autres obstacles au déplacement de la faune existent à l'intérieur et autour du marais : Voie des Mercureaux, aéroport, voie ferrée, routes départementales, urbanisation...

Le diagnostic faune réalisé fin 2011, sur la base d'une analyse des données existantes, d'un repérage de terrain rapide et d'échanges avec les acteurs locaux concernés par la problématique, a étudié les amphibiens et les mammifères (grand gibier et mustélidés) :

- Concernant les amphibiens, les espèces patrimoniales ne sont pas observées au cœur du marais. Des populations d'amphibiens sont isolées de part et d'autre la RN57. **La route constitue un obstacle infranchissable qui renforce cet isolement** ;
- Concernant les mammifères, des collisions sont observées mais ne sont pas une problématique majeure. La RN57 a donc un impact modéré.



L'avant-projet propose donc une réponse graduelle à la problématique de la continuité faune, déclinée en différentes actions de suivi, d'aménagement et de gestion.

Le programme d'actions prévoit ainsi :

- Des mesures de suivi scientifique : pour améliorer les connaissances sur la faune et sur l'impact de la route (collisions, mortalité), puis pour évaluer l'efficacité des aménagements réalisés ;
- Des propositions pour la requalification des ouvrages existants, notamment l'ouvrage hydraulique du Ruisseau du Moulin et le passage inférieur de La Couvre : il s'agit dans un premier temps d'améliorer les abords de ces ouvrages afin de créer des zones permettant le déplacement de la faune. Dans un second temps, des travaux d'aménagement de l'intérieur des ouvrages pourront venir renforcer l'efficacité du dispositif ;
- Des orientations pour la création d'un nouvel ouvrage (réflexions mutualisées avec la Direction Interdépartementale des Routes Est).

➤ **Plus d'informations** : rapport d'étude du cabinet BIOTOPE, février 2012, consultable sur www.maraisdesaone.fr

Actualités

Programme des visites guidées Second semestre 2012

Visites gratuites

Pour découvrir ou redécouvrir le marais de Saône : **à vos agendas !**

JUILLET / AOÛT

Samedi 07 juillet

Art et Nature autour de l'oiseau

09h00 à 12h00

Animation LPO Franche-Comté

Samedi 28 juillet, Samedi 25 août

Découverte du marais, fonctionnement hydrologie, faune et flore

08h30 à 12h30

Animation Fédération Doubs Nature Environnement et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

SEPTEMBRE / OCTOBRE

Samedi 1er Septembre

Le marais, un relai pour les oiseaux migrateurs

09h00 à 12h00

Animation LPO Franche-Comté

Jeudi 13 Septembre, Vendredis 21 septembre et 05 Octobre

Découverte du marais, fonctionnement, hydrologie, faune et flore

13h30 à 17h30

Animation Fédération Doubs Nature Environnement et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

Samedi 20 Octobre

Construction de nichoirs

14h00 à 17h00

Animation LPO Franche-Comté

NOVEMBRE / DECEMBRE

Samedi 17 Novembre

Oiseaux à découvert...

09h00 à 12h00

Animation LPO Franche-Comté

Samedi 15 Décembre

Construction de mangeoires

09h00 à 12h00

Animation LPO Franche-Comté

Programme soutenu par le
Conseil général du Doubs:



Les différents lieux de rendez-vous sont donnés lors de l'inscription des visiteurs auprès du Syndicat du marais.

Cette inscription est **obligatoire** et permet de prendre connaissance des modalités du déroulement de la visite.

Les associations partenaires :



Fédération
Doubs Nature Environnement

Sentiers de découverte du marais : ça vous botte!

Les sentiers de découverte de l'Espace Naturel Sensible du marais de Saône sont désormais inaugurés. Un retour sur quatre points forts des étapes de mise en œuvre des équipements :

① NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LES CHEMINS DU MARAIS

Comme vous avez pu le constater sur les diverses entrées du marais dans les Communes de Saône, Morre et Montfaucon, de nouveaux panneaux ont fait leur apparition...

Il s'agit de panneaux interdisant l'accès aux véhicules à moteur conformément aux différents arrêtés municipaux.

Cette disposition a été prise afin de préserver cet espace naturel, ses habitats et ses espèces, la tranquillité publique des chemins de découverte du marais, la préservation des sites et des paysages, l'intégrité de cette zone humide et la mise en valeur à des fins écologiques.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux propriétaires riverains pour accéder à leurs propriétés et à leurs ayants droits, aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels ou aux véhicules à moteur utilisés pour assurer une mission de service public.

Aussi, si vous n'êtes pas dans les cas précités, vous n'êtes plus autorisés à rouler avec votre véhicule (voiture, moto, quad, scooter) sur les chemins du marais. Garez vous en dehors de la zone. Le parking de l'Espace du marais est notamment destiné au départ des sentiers de découverte du marais. Pour rappel, la circulation dans les espaces naturels en dehors des chemins était déjà formellement interdite (Code de l'Environnement).

Ces arrêtés sont affichés en Mairie et consultables sur notre site internet à la rubrique « Découvrir ou mieux connaître le marais ».



▲ Panneau de réglementation de circulation à Saône



▲ Travaux d'ouverture des chemins

② NOUVEAU TRACÉ DU GR®595 ET DE LA VIA FRANCIGENA

Pour des raisons de sécurité, le tracé du sentier GR®595 devait être revu afin de supprimer la traversée de la RD264 et de sa glissière au niveau du Trou au Loup. Aussi, après discussions avec les Communes concernées, le Conseil général, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, les propriétaires, les exploitants et le syndicat mixte du marais de Saône, il a été décidé de profiter de la création de la boucle des milieux naturels du marais pour modifier son tracé.

Il passe dorénavant, après la Couvre à Morre, en dessous des Fours à Chaux à Montfaucon, emprunte le rond Point de Saône à La Pérouse et enfin rejoint le tracé préexistant au niveau du centre de Montfaucon.

Cet itinéraire sera également emprunté par la *Via francigena* ou voie des francs reliant Canterbury en Angleterre à Rome en Italie.



③ DEUX NOUVELLES PASSERELLES

Afin d'accéder de façon sécurisée sur le secteur de la Vaivre, deux passerelles ont été installées pour franchir le ruisseau des marais.

④ DEUX BOUCLES A DECOUVRIR SUR LE MARAIS

Le point de départ se situe à l'Espace du marais. Là, après un itinéraire de liaison sur le thème « Comprendre le marais », vous avez le choix entre la petite boucle de l'eau ou la grande boucle des milieux naturels. Un kiosque d'accueil, des bornes identifiant les sites traversés et des poteaux directionnels agrémentent les itinéraires de découverte.

En complément, un livret d'accompagnement sera disponible prochainement.

Au préalable, vous pouvez nous contacter (coordonnées en page 8) afin de connaître les conditions d'accès au site, sachant que de bonnes chaussures (voire les bottes) vous seront nécessaires selon l'état des sols. Mais attention, en période de crue, pour votre sécurité, le marais demeure inaccessible.



▲ Passerelle piéton à la « Baignade » à Saône en acier galvanisé et bois de chêne non traité

AUTRE AMENAGEMENT SUR DEUX SITES D'IMPORTANCE

L'Œil de Bœuf et la Fontaine du Grand Saône, au centre du village de Saône, ont été sécurisés et aménagés par la Ville de Besançon, propriétaire de ces sites inscrits en périmètre de protection immédiate de captage de la source d'Arcier : barrières de délimitation et de sécurisation, gabions de consolidation des parois et des murs, passerelles bois pour l'accueil du public. A découvrir...



Interview de Madame Sylvie WANLIN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Besançon - Eau et assainissement -

Vous siégez désormais au Comité syndical, quelles sont vos ambitions pour le marais de Saône ?

Les actions portées par le Syndicat vous paraissent-elles aller dans ce sens ?

« Le marais de Saône, espace naturel remarquable reconnu abritant de nombreuses espèces animales et végétales, joue un rôle d'épurateur naturel pour les eaux qui se déversent dans la source d'Arcier qui alimente en eau potable près de la moitié des bisontins.

Depuis 2009, cette zone est reconnue comme l'un des 500 captages prioritaires définis par le Grenelle de l'environnement.

Le Syndicat mixte du Marais de Saône n'a pas cessé depuis 2000, date de sa création, de préserver cette zone humide en luttant contre son enrichissement, en restaurant la biodiversité par sa lutte contre l'utilisation des pesticides en favorisant l'agriculture biologique et la mise en place de circuits courts. Son action a ainsi conduit à la préservation et à la protection de la ressource en eau d'une grande partie de la population bisontine. Il a fait prendre conscience à l'ensemble des acteurs concernés par cette zone que le Marais de Saône constituait un atout naturel à valoriser et à préserver pour Besançon et les communes voisines.

Le rôle pédagogique du Syndicat mixte du Marais de Saône en matière d'écologie est indéniable, il joue le rôle d'une véritable veille écologique.

En tant que conseillère municipale déléguée à l'eau et à l'assainissement, je ne peux que saluer son action remarquable et le rôle essentiel qu'il tient dans la sécurisation de la ressource en eau de près de la moitié des bisontins.

Je rappelle qu'afin d'optimiser la protection de la ressource en eau, la ville de Besançon est propriétaire dans le Marais de Saône de périmètres de protection immédiate par arrêté préfectoral de DUP de la source d'Arcier alimentée par les eaux du Marais de Saône.

Dans ces périmètres, la ville lutte activement contre l'utilisation des produits phytosanitaires et encourage le développement de l'agriculture biologique en facilitant les débouchés indispensables, elle mène notamment cette action en association avec la chambre d'agriculture.

La ville rejoint donc les préoccupations du Syndicat mixte en matière d'écologie et s'associe à toutes les actions entreprises puisqu'elles vont toutes dans le sens de la préservation et de la sécurisation de la ressource en eau en plus de la valorisation de cette zone humide.

Cette association se concrétise par la présence au sein de son conseil d'administration d'élus de la ville dont, comme vous l'avez précisé, je fais partie depuis peu.

Mon seul regret est que son action et son rôle ne soient reconnus que par des « initiés » et non par l'ensemble des bisontins. Je pense qu'il conviendrait d'envisager des actions de communication ciblées en priorité sur les zones alimentées en eau par la source d'Arcier mais également d'élargir sa réputation à d'autres secteurs de la ville.

Cette nécessaire vulgarisation pourrait être réalisée sous forme d'informations dans les conseils consultatifs des habitants, les comités de quartiers, les associations, par des participations à des manifestations, ...

Le Syndicat du Marais de Saône gagne à être connu ! »

Dans la commune de Saône, la Ville de Besançon a procédé à l'aménagement des sites de l'Œil de Bœuf et de la Fontaine du Grand Saône, quel regard portez-vous sur ces aménagements ?

« Comme je l'ai précisé plus haut, la ville de Besançon est propriétaire, suivant arrêté préfectoral de DUP de la source d'Arcier de Périmètres de Protection Immédiate dans le Marais de Saône afin d'optimiser la protection de la ressource en eau.

L'Œil de Bœuf et la Fontaine du Grand Saône font partie des Périmètres de Protection Immédiate du Marais de Saône dont la ville de Besançon est propriétaire.

La ville a constaté que sur ces périmètres, des travaux de stabilisation des berges devaient être réalisés, celles-ci ayant été érodées par les niveaux d'eau importants et des courants induits qui s'y produisent.

Leur fragilisation risquait, si ces travaux n'étaient pas entrepris, d'entraîner des dommages sur les propriétés voisines, qu'elles appartiennent au domaine public ou au domaine privé. »

Suite (et fin) de l'interview de Madame Sylvie WANLIN (Conseillère municipale déléguée à la Ville de Besançon - Eau et assainissement)



La Ville de Besançon a participé au 6e Forum Mondial de l'eau en mars dernier, quelles expériences ont pu être partagées ?

« La ville de Besançon a participé au 6ème forum mondial de l'eau. La ville y était représentée par l'adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, Christophe LIME et le directeur de l'eau et de l'assainissement, Régis DEMOLY, le maire les y a rejoints pendant une journée.

Le forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille a été l'occasion d'échanger sur des sujets aussi divers que :

- l'état de desserte de la population mondiale en matière d'eau et d'assainissement,
- la coopération et notamment la coopération décentralisée,
- le changement climatique et ses impacts sur la disponibilité en eau,
- les modes de gestion et la performance des services d'eau et d'assainissement,

- l'évolution démographique, l'urbanisme, les déplacements globaux de population.

La ville, par la voix de son adjoint, est intervenue dans trois conférences, traitant notamment :

- de la coopération décentralisée afin de faire connaître la coopération de la ville avec le camp d'Aqabat Jabr en Palestine en matière de rénovation de son réseau, de sensibilisation de la population, de formation du personnel, de réflexion sur l'assainissement et la situation spécifique de la Palestine,

- de l'évolution des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires avec une présentation de l'action menée sur le bassin versant d'Arcier autrement dit sur le Marais de Saône, avec nos nombreux partenaires,

- de la gestion publique de l'eau par la présentation des deux ouvrages rédigés par un groupe de grandes régions françaises et publiés sous l'égide d'Aqua Publica Européa, groupement qui agit politiquement au niveau européen pour promouvoir et défendre la gestion de l'eau en régie.

Cette importante manifestation a donc été l'occasion d'échanger et de confronter les expériences en matière de gestion et de préservation de l'eau.

La tenue d'un forum mondial de l'eau révèle la prise de conscience de la population mondiale de la nécessité de protéger cette ressource essentielle à la vie qu'est l'eau. »



Coordonnées du Syndicat

Pour nous écrire ou nous rencontrer :

1 rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Par courriel : syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr

Sur Internet à l'adresse suivante :

www.maraisdesaone.fr

Téléphone/Fax : **03 81 55 48 75**

OUVERTURE AU PUBLIC (permanences fixes)

Lundi, jeudi et vendredi : 09H00 à 12H30

Mardi : 14H00 à 17H30

Vos contacts au Syndicat :

Marie-Pierre CHEVILLARD, Secrétaire

Marylène SIMONIN, Chargée de mission

Christophe VERRIER, Chargé de mission

Si vous constatez une pollution ou un acte de malveillance qui pourrait nuire à la qualité des eaux, vous devez contacter le maire de votre commune, la gendarmerie ou directement la Commission de suivi de la Source d'Arcier.

N° d'urgence 24/24h : 03 81 61 51 54

Avec le soutien financier de la

Ville de
Besançon

